



Contrats pas claire

Par Lliam00

Bonjour, je viens de commencer un travail en tant que vendeuse en boulangerie. En débutant je me suis rendue compte que beaucoup de vendeuses partent rapidement. Une des vendeuse à mon arrivé à été licencié par e-mail.

Je vois déjà des points qui me paraissent bisares, comme le fait que sur ma première paie je n'ai pas été majoré sur le dimanche que j'ai fais, ni heure de nuit 6h-7h.

J'ai travaillé 10 jours d'affilée sans repos. Quand j'ai dis que j'avais mal aux pieds au bout du 7eme jours on m'a répondu que les 10 jours d'affilés sont pour avoir le droit à un week. Je me demande si c'est normal?

Le directeur en entretien m'a parlé d'une prime qui n'est pas inscrit sur mon contrat de travail et quand j'en ai parlé à ma responsable, elle m'a dit que personne n'a cette prime que c'est un mensonge.

Par ailleurs je viens d'apprendre que si je mets fin à ma période d'essai c'est considéré comme une démission. Il me restait 5 mois de chômages non pris, est ce que du coup si je quitte ce travail avant la fin de la période d'essai j'aurais les droits au chômage?

Merci pour vos futurs réponses éventuel

Par kang74

Bonjour

Quelle est vote convention collective ?

Un employé ne peut faire plus de 6 jours de travail dans une semaine civile .

Donc suivant l'organisation des jours de repos peut faire jusqu'à 12 jours de travail .